

INDULGENCES PLÉNIÈRES DURANT LE MOIS DE MAI.

Voir aussi (page 7) celles que l'on peut gagner chaque Mois.

- Le 1er—Ass. p. les Ames du Purgatoire. v. & p. (72)
- Le 2—4e Dim. de St. Joseph (4)
- Le 3—Prop. de la Foi. v. ég. par. et p. (20) Scap. bleu. p. (14)
- Le 6—Scap. bleu. p. (14) Cong. de la Ste. Vierge. v & p. (22)
- Rosaire. v. & p. (9) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) Apostolat. v. & p. (16) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2)
- Stations de Rome. v. & p. (25) (T. O. Abs. gén. et Ind. pl. v. & p.)
- Le 7—1er vendredi du mois. p. (3)
- Le 9—5e Dim. de St. Joseph. (4)
- Le 11—(T. O. B. Benoit d'Urbir. v. & p.)
- Le 13—(T. O. St. Pierre Regalat, C. v. & p.)
- Le 14—(T. O. † B. Gérard de Villa Magna, C. v. & p. (10)
- Le 16—6e Dim. de St. Joseph. (4) Assistance au Prône (5)
- Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Scap. bleu p. (14) Rosaire v. & p. (9) (19) Objets bénits p. (6) Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)
- Le 17—(T. O. St. Paschal Baylon, C. v. & p.)
- Le 18—(T. O. St. Félix de Cantalice, C. v. & p.)
- Le 20—St. Bernardin de Sienne, C. v. & p.)
- Le 23—7e Dim. de St. Joseph. (4) Scap. bleu p. (14) Rosaire. v. & p. (9) (19) Conf. de la B. Mort v. & p. (7) Objets bénits p. (6) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)
- Le 24—Rosaire v. & p. (9) Salve Regina et Sub tuum. p. (8) (T. O. B. Crispin de Viterbe, C. v. & p.)
- Le 25—(T. O. Translation du Séraphique St. François v. & p.)
- Le 27—Cordon de St. Joseph. v. & p. (2) Heure sainte (17) Rosaire v. & p. (9) (19) Conf. de la B. Mort. v. & p. (7) Objets bénits. p. (6) (T. O. Abs. gén. et ind. pl. v. & p.)
- Le 28—T. O. St. Ferdinand, Roi de Castille, C. v. & p.)
- Le 29—(T. O. Be. Humiliane de Florence, Ve. v. & p.)
- Le 30—1er Dim. de St. Joseph (4) (T. O. † St. Jean de Prado. M. v. & p.) (10)
- Le 31—T. O. Ste. Angèle de Merici, V. v. & p.)

se lever à chaque Station, et *aller de l'une à l'autre* pour imiter le pèlerinage de la Terre Sainte, méditant en même temps sur la Passion de N. S. J. C. Les personnes qui se contentent de se lever et de se remettre à genoux à la même place, ou font quelques prières sans penser à la Passion de J.-C. ne gagnent pas les indulgences. Il faut suivre les Stations et faire au moins un pas chaque fois. Lorsqu'il y a concours, ou pour cause d'infirmité, il est permis de rester à la même place, faisant toutefois quelque mouvement à chaque Station. **Nota Bene.**—Le Chemin de la Croix peut aussi se faire debout en marchant, (ce qui est une parfaite imitation de N. S. marchant au Calvaire,) allant d'une station à l'autre, et méditant sur la Passion de notre Divin Sauveur. Ceci peut surtout se pratiquer, lorsqu'il n'est pas possible de se mettre à genoux convenablement dans les allées.